

PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 8 avril 2025, par la députée de Mont-Royal–Outremont, M^{me} Michelle Setlakwe, en lien avec la décision du ministre de l'Éducation de cesser le financement de l'accès aux installations sportives et aux infrastructures des écoles par la population et les municipalités, elle demande « quelles actions [la ministre des Affaires municipales] entend entreprendre afin d'assurer le respect de la Déclaration de réciprocité et de soutenir les municipalités affectées par cette décision ».

En décembre 2023, la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité a été signée. Ce partenariat constitue un pas historique ouvrant la voie à une nouvelle ère de collaboration.

Le gouvernement s'y est notamment engagé à privilégier, en ce qui concerne les projets scolaires, de sports et de loisirs, l'arrimage des planifications, la mutualisation des infrastructures, les projets communs et leur réalisation, afin de dynamiser la relation entre les centres de services scolaires et les gouvernements de proximité.

Soyez assuré que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) collabore avec le ministère de l'Éducation (MEQ) afin de mettre en œuvre les

... 2

engagements concernant les infrastructures scolaires pris dans la feuille de route 2024 de la Déclaration de réciprocité. D'ailleurs, la feuille de route 2025, qui a fait l'objet de consultations auprès du milieu municipal et dévoilée le 23 avril 2025, réitère l'engagement d'initier une démarche pour favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sports et de loisirs.

Je vous confirme que des échanges à ce sujet se poursuivent entre le MAMH et le MEQ. D'ailleurs, les deux ministères contribuent à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires, qui abordera la mutualisation des infrastructures scolaires et municipales. Ces travaux, débutés en 2024, se poursuivent en 2025. Nous sommes convaincus que nous en arriverons à une proposition satisfaisante pour le milieu municipal, qui permettra de favoriser la qualité de vie de la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andrée Laforest', written in a cursive style.

ANDRÉE LAFOREST